

## Apocalypse Now

### Le colonel Klein et la légitimité de la frappe aérienne de Kunduz dans les films de la télévision allemande

AXEL HECK, PHD\*

**D**epuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne a développé une culture de retenue militaire et un attachement profond aux structures multilatérales<sup>1</sup>. Dans une analyse qui trouva un large écho au sein de la société, Hanns Maull définit le rôle de la politique étrangère allemande comme un « pouvoir civil<sup>2</sup> ». La réunification du pays suscita les interrogations des chercheurs et des spécialistes : l'Allemagne opterait-elle pour la voie de la continuité, poursuivant sa politique étrangère marquée par une tradition de retenue militaire et de coopération multilatérale insufflée par les chanciers bâtisseurs de la République de Bonn (*Bonner Republik*), Helmut Schmidt, Helmut Kohl et Hans-Dietrich Genscher ? L'unification des deux états allemands, la mutation du système international et les perspectives de l'intégration européenne allaient-elles ouvrir une brèche, la République fédérale adoptant une nouvelle posture sur l'échiquier mondial ? Car la nouvelle donne allait certainement avoir des incidences dans la sphère économique, politique et militaire<sup>3</sup>. Si certains observateurs évoquent une rupture avec le modèle de rôle du pouvoir civil, d'autres considèrent que, loin de remettre en question ses engagements multilatéraux, l'Allemagne s'est lancée dans la « normalisation » de sa position face au conflit<sup>4</sup>.

L'Allemagne avait initialement déployé ses forces de défense en Afghanistan sous le parapluie de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, dans le cadre d'une mission de stabilisation, progressivement redéfinie en vaste opération de contre-insurrection par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Une étape qui semble confirmer le rôle véritablement nouveau que la

---

\*L'auteur est chercheur post-doctorant à la faculté de sciences politiques de l'université de Fribourg, en Allemagne. C'est un spécialiste des relations internationales, de méthodologie visuelle et d'iconographie politique. Le docteur Heck a publié des articles dans les plus grands titres de la presse spécialisée comme le *European Journal of International Relations* et *International Studies Perspectives*. Il est chercheur principal dans le cadre du réseau de recherches multidisciplinaires *Visuality and Global Politics*, financé par le conseil allemand de la recherche (Deutsche Forschungsgemeinschaft).

République fédérale accepte de jouer dans les relations internationales depuis une dizaine d'années<sup>5</sup>. Or, si l'Afghanistan a permis de consolider ce processus de « normalisation », l'opinion allemande reste méfiante quant à l'usage de ses forces armées. Longtemps, le discours politique sur le conflit en Afghanistan a ignoré le mot *guerre*, un terme alors tabou en Allemagne<sup>6</sup>. Le pays a commencé à prendre conscience qu'il était engagé dans une « guerre » à l'aube du 4 septembre 2009. La veille, deux camions-citernes qui devaient ravitailler en carburant la base militaire allemande de Kunduz avaient été détournés par des rebelles talibans. Dans leur fuite, les camions s'étaient enlisés dans un banc de sable au bord de la rivière Kunduz. Les événements qui suivirent ont secoué l'Allemagne et profondément modifié le discours du gouvernement sur sa politique étrangère. L'affaire a également soulevé des questions juridiques non résolues à ce jour. En ce matin de septembre, le colonel allemand Georg Klein ordonnait une frappe aérienne visant à détruire les véhicules et à tuer les insurgés. Les frappes ont été opérées par des chasseurs américains d'appui aérien rapproché. Entendus dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire, le colonel Klein et ses conseillers militaires ont justifié leur décision en expliquant qu'ils avaient la certitude que seuls des talibans, préparant une attaque de la base allemande à Kunduz à l'aide des citernes de carburant dérobées, se trouvaient alors sur les lieux. Or, d'après un rapport de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), les frappes faisaient 140 morts, dont de nombreux civils<sup>7</sup>.

### Une question de recherche

Les événements du 4 septembre ont ouvert en Allemagne un débat houleux sur la mission de la force de défense fédérale en Afghanistan et sur les responsabilités de l'Allemagne à l'égard des victimes civiles<sup>8</sup>. Les partis allemands de gauche ont fustigé le colonel Klein, jugé comme un criminel, et l'attaque, condamnée par les principaux organes de presse, était qualifiée de crime de guerre. Si l'événement a été rebattu par les journaux et les magazines, la télévision allemande a également diffusé deux drames documentaires (*docudrama*) sur le sujet. Ces films s'avèrent tout particulièrement intéressants dans le cadre de cet article, car, tout en offrant un récit détaillé des faits, ils donnent lieu à deux interprétations différentes. Les réalisateurs s'interrogent sur la légitimité de l'attaque et sur la pertinence de la qualification de crime de guerre. Cet article compare la manière dont les films représentent et argumentent la légitimité de la frappe aérienne de Kunduz à travers des structures narratives spécifiques. Si les deux productions prétendent raconter une histoire « réelle », les réalisateurs en arrivent à des conclusions différentes. Ces films revêtent une importance non négligeable dans le discours sur la légitimité de l'attaque, car ils mettent en lumière des éléments qui étaient

jusqu'alors inconnus du public. L'article explique que les drames documentaires sont des sources importantes pour les chercheurs en relations internationales, et ce, pour deux raisons. Premièrement, les productions télévisées touchent des millions de personnes et ont un impact considérable sur le discours validant ou non les opérations militaires, surtout quand les connaissances des faits sont partielles, limitées et contestées. Deuxièmement, les documentaires en général et les drames documentaires en particulier peuvent participer à la construction de la mémoire collective en délivrant des récits audiovisuels et des interprétations des interventions militaires relatées. Dans le cas présent, les films étudiés tentent de répondre à des questions fondamentales sur la légitimité de la frappe aérienne de Kunduz en proposant des récits différents des circonstances politiques, stratégiques, sociales et individuelles dans lesquelles le colonel Klein et ses conseillers ont agi. De plus, les deux productions brossent le portrait d'un chef militaire alors que peu d'informations sur la personnalité du colonel ont été portées à la connaissance du public. Les films semblent donc non seulement combler les lacunes d'informations sur la frappe aérienne, mais aussi offrir des interprétations sur la personnalité et les intentions des protagonistes qui vont au-delà des faits connus. Cette amplification de la réalité est une spécificité du drame documentaire, le genre dont relèvent ces deux films.

Dans la première partie, l'article passe rapidement en revue la littérature consacrée aux films et leur contribution à la recherche en relations internationales. L'article propose ensuite des concepts-clés du drame documentaire permettant de comprendre pourquoi ce genre filmique présente un véritable intérêt pour les chercheurs en relations internationales. Les considérations méthodologiques inspirées par l'approche narrative de David Bordwell servent de fil conducteur à l'analyse empirique des deux films. L'article se penche sur la manière dont chaque film s'articule de manière à tisser un récit (dé)légitimant l'attaque aérienne. Enfin, les travaux de Theo van Leeuwen fournissent une grille de lecture du discours de légitimation.

### **La visualité et les relations internationales : la place des drames documentaires**

Les spécialistes des relations internationales se sont communément penchés sur les articulations langagières et verbales<sup>9</sup>. Puis, au vu du retentissement de la recherche sur le constructivisme, le poststructuralisme et le postpositivisme en général, les experts ont commencé à s'intéresser à l'analyse des images et autres données visuelles, y compris les artefacts de la culture populaire<sup>10</sup>. Aujourd'hui, un large pan de la littérature fait référence aux films de fiction et examine plus parti-

culièrement le lien entre la culture populaire et les affaires internationales<sup>11</sup>. Certains travaux d'experts ont récemment mis en lumière l'importance du documentaire<sup>12</sup>. Mais aucun ne propose une conceptualisation du drame documentaire, genre filmique au croisement de la fiction et de la non-fiction. Mêlant éléments fictionnels et faits historiques, ce type de production audiovisuelle suscite la méfiance<sup>13</sup>. John Caughie explique que « l'une des caractéristiques essentielles du drame documentaire réside dans la cohérence de son style télévisuel, de son apparence visuelle et du rapport à l'espace narratif qui lui est particulier, reconnaissable et qui véhicule son propre point de vue<sup>14</sup> ». La particularité des drames documentaires réside dans le fait qu'ils proposent d'œuvrer à l'élucidation d'un fait marquant. En revanche, au regard du style et de la mise en scène de l'intrigue, ils obéissent aux conventions des films de fiction. Ainsi, les drames documentaires combinent de façon unique la fiction et la non-fiction, mêlant faits (prétendument) de notoriété publique, idées et fruits de l'imagination des scénaristes, des réalisateurs et des acteurs pour offrir une interprétation inextricable des événements. Les drames documentaires sont donc des narrations composées de réalité et de fiction<sup>15</sup>. Les chercheurs en relations internationales devraient considérer les films, et notamment les documentaires, comme des matériels de recherche pour un certain nombre de raisons. En premier lieu, les documentaires et autres formes de médias visuels de masse contribuent à la diffusion des connaissances sur la société, ou sur le monde dans lequel nous vivons, comme le soulignent les travaux du grand sociologue allemand Niklas Luhmann : « Ce que nous savons [...] on en a entendu parler [...] [mais] d'un autre côté, nous en savons suffisamment sur les médias de masse pour ne pas faire confiance à ce type de source ». N. Luhmann ajoute que même si chaque information circulant dans le monde portait un marqueur de doute possible, elle servirait malgré tout de fondement ou de point de départ<sup>16</sup>. Ainsi, les drames documentaires sont des points de départ, car ils ne se basent pas sur une histoire purement fictionnelle ou inventée ; bien plus, ils s'appuient sur des faits réels qui sont exagérés afin de rendre le récit plus compréhensible pour le spectateur ou de porter à la connaissance de la population certains éléments, en proposant une interprétation de « ce qui aurait pu se passer ».

Du point de vue empirique, cet article analyse et compare deux drames documentaires relatant la frappe aérienne à Kunduz. Mais qu'importe ? Ces films se basent en partie sur des faits connus, des enquêtes journalistiques, des interviews de décideurs politiques, de victimes et de leurs proches, et enfin d'experts. Pour rendre la description des faits aussi réaliste que possible, les dialogues et les répliques sont pour la plupart extraits des procédures d'enquêtes parlementaires ou de documents authentiques. D'aucuns argueraient que les drames documentaires en général, et ces deux films en particulier, ont pour seul objet de divertir le public.

Ce serait oublier que ces créations sont le fruit d'un cinéma journalistique et qu'à ce titre elles véhiculent un point de vue moral ou rationnel sur les événements relatés. Les deux films analysés ici soulèvent des questions essentielles touchant à la légitimité de la frappe de Kunduz en tissant un récit différent des circonstances politiques, stratégiques sociales et individuelles entourant la démarche du colonel Klein, commandant de la force de défense fédérale (*Bundeswehr*). Chaque film dépeint à sa façon le personnage et ses compétences de commandement du contingent allemand. En fin de compte, les deux films tirent des conclusions différentes sur la légitimité de l'attaque.

### L'analyse des drames documentaires : méthodologie

Cet article envisage les films comme moyen de récit. Selon Edward Branigan, « nous pensons qu'un récit est plus qu'une simple description du lieu ou du temps et bien plus encore qu'un enchaînement logique ou causal d'événements... Le récit peut être envisagé plutôt comme une organisation de l'expérience faisant appel à quantité d'aspects de notre perception spatiale, temporelle et causale<sup>17</sup> ».

Les analystes du récit dans les films et la littérature identifient quatre éléments constitutifs. 1) Le récit nécessite des actions, c'est-à-dire des sujets qui font ceci ou disent cela. 2) Le récit doit être narré par quelqu'un : par la narration, le narrateur expose son univers et explique la réalité. 3) Le récit est constitué d'une suite d'actions et d'événements, où l'intrigue peut être présentée chronologiquement ou selon une relation de cause à effet. 4) Le récit est toujours basé sur l'histoire d'un protagoniste, des actions ou des événements, mais ne restitue jamais l'histoire dans son intégralité. En occultant nécessairement nombre d'éléments, le récit réduit la complexité ; il éveille ainsi une certitude en gommant la contingence de l'action sociale<sup>18</sup>.

Par ailleurs, l'analyse du récit dans les films doit tenir compte des spécificités du tournage. Les différents angles de vue de la caméra, les coupures, les conventions propres au genre filmique, sans oublier la production, la distribution et l'accueil du film, sont également des éléments essentiels. L'étude de narratologie du film la plus aboutie est le fruit des recherches de l'école du Wisconsin, à l'origine du néo-formalisme, et repose principalement sur les travaux de David Bordwell et de Noël Carroll.

On a reproché à l'école du Wisconsin, qui écarte les approches psychologiques et idéologiques, son « antipolitisme<sup>19</sup> ». Or, contrairement à d'autres théories plus idéologiques sur le récit dans les films, le néo-formalisme de l'école du Wisconsin propose des méthodes scientifiques permettant de reconstituer les normes et les conventions d'une production, d'en déceler les rouages techniques et d'identifier comment, par le biais de la structure narrative spécifique de l'intrigue,

le récit « fait sens » pour le spectateur. Bordwell envisage « le récit [non pas] comme un message à décoder [...] [mais comme] une représentation permettant de faire des déductions<sup>20</sup> ». C'est donc en s'appuyant sur les travaux de Bordwell que l'article analyse le récit dans les deux films relatant la frappe aérienne de Kunduz.

### L'identification des récits de légitimation : grille d'analyse

Theo van Leeuwen a développé une théorie identifiant différents types de revendications participant du processus de légitimation dans les discours multimodaux<sup>21</sup>. D'après lui, « la légitimation est une réponse à la question dite ou non dite du « pourquoi » — « pourquoi doit-on faire ça ? » ou « pourquoi doit-on le faire comme ça ?<sup>22</sup> ». Chez T. van Leeuwen, le concept de légitimation offre une grille d'analyse du récit de légitimation dans les films. L'affirmation de la légitimité peut en effet être classée selon trois catégories principales : l'autorisation, l'évaluation morale et la rationalisation.

#### *L'autorisation*

van Leeuwen mentionne plusieurs formes d'autorité, comme l'autorité personnelle, l'autorité de l'expert, l'autorité du modèle, l'autorité impersonnelle et enfin l'autorité de la tradition. L'autorité personnelle est « conférée à une personne en raison de son [*sic*] statut ou rôle dans une institution particulière<sup>23</sup> ». Contrairement à l'autorité personnelle, l'autorité de l'expert repose sur son expertise et non sur son statut. De ce fait, une action est légitimée par référence à un expert jouissant d'une notoriété dans un domaine donné et dont les jugements sont d'ordinaire acceptés<sup>24</sup>. La légitimité d'une action peut aussi être suscitée par le fait que le protagoniste soit considéré comme un modèle ou un leader d'opinion. Invoquant l'interactionnisme symbolique, van Leeuwen explique que certaines actions tirent leur légitimité du fait qu'elles ont été accomplies par des personnes célèbres ou reconnues au sein de la société<sup>25</sup>. À la différence de l'autorité personnelle, l'autorité impersonnelle trouve son fondement dans les lois et la réglementation. L'autorité de la tradition (« parce qu'on a toujours fait comme ça ») est enracinée dans les us et coutumes et les mœurs qui se perpétuent. À l'autorité de la tradition, nous pouvons rattacher l'autorité de la conformité (« parce que tout le monde fait comme ça »), car elle véhicule explicitement ou implicitement un comportement attendu<sup>26</sup>.

### ***L'évaluation morale***

Selon van Leeuwen, la légitimation par l'évaluation morale « est fondée sur des valeurs plutôt qu'imposée par une autorité sans autre justification<sup>27</sup> ». L'affirmation du caractère moral peut s'exprimer dans les répliques des acteurs à travers l'emploi de mots comme *bien*, *mal* ou *mauvais*. Mais l'évaluation morale sous-tendant la légitimité est plus souvent suggérée par des adjectifs spécifiques, comme *utile*, *sain*, ou *naturel*.

### ***La rationalisation***

La rationalisation est une autre forme de légitimation, à l'opposé de l'évaluation morale. Theo van Leeuwen identifie deux types distincts de rationalité : « la rationalité instrumentale légitime les pratiques par référence à leur but, à leur usage et à leur effet. [Par opposition,] la rationalité théorique légitime les pratiques par référence à l'ordre naturel des choses, mais d'une façon bien plus explicite que les formes de nationalisations [...] abordées plus haut<sup>28</sup> ». La rationalité instrumentale se réfère à des situations où la légitimité repose sur la finalité particulière d'une action. L'action semble légitimée par le fait que l'acteur affirme avoir atteint son but : « “je fais *x* afin de faire (ou être, ou avoir) *y*” (orientation vers un but), ou parce que l'action est le moyen d'arriver à une fin (orientation vers le moyen), ou parce que l'action est effective (orientation vers l'effet). La rationalisation théorique ne se demande pas si l'action est « intentionnelle ou effective, mais [...] si elle est fondée sur une vérité, sur ‘l'ordre des choses’<sup>29</sup> ».

Dans la réalité sociale, les pratiques de légitimation décrites ci-dessus peuvent sembler profondément liées. Le chercheur peut donc identifier les structures sémantiques du récit de légitimation dans les films qui nous intéressent ici en s'appuyant sur la catégorisation proposée par van Leeuwen. Cette grille de lecture permet donc d'analyser et de codifier les textes écrits/verbaux et visuels.

## **La représentation de la frappe aérienne de Kunduz dans les drames documentaires —**

### **Le récit de (dé)légitimation : le film de la ZDF**

Le film *An einem Tag in Kunduz—Ein tödlicher Befehl* (Un jour à Kunduz : un ordre meurtrier) a été diffusé par la chaîne de télévision allemande ZDF dans le cadre d'une série de drames documentaires. Les autres productions de cette série relataient notamment le drame de la *Love Parade* à Duisbourg et un accident minier au Chili. Le film a été réalisé par Winfried Oelsner avec le concours d'une équipe de recherche, dont Mathis Feldhoff, connu pour son documentaire sur le

mensonge autour de la guerre en Afghanistan (*Die Afghanistan-Lüge*), récompensé par l'association des réservistes de l'armée allemande. Cette production télévisée se base dans une large mesure sur les rapports d'enquête parlementaire et sur la fuite de documents confidentiels transmis à la société de production. Par ailleurs, les cinéastes avaient noué des contacts avec certains membres de l'enquête parlementaire ce qui leur a permis d'utiliser des extraits d'interviews.

Le film présente l'audition du colonel Klein devant la commission d'enquête. Si les scènes sont jouées par des acteurs, le scénario se base autant que possible sur des documents d'archives. Pour les besoins de la reconstitution des événements du 4 septembre, les scènes devaient montrer comment les rebelles talibans ont détourné les camions-citernes ou décrire le convoi ensablé. Les dialogues et les actions de l'unité secrète Task Force 47 dans le bunker, qui abritait le commandement allemand assuré par le colonel Klein durant toute l'opération, sont également reproduits. Or, même si la communication entre le commandement allemand et les pilotes a été enregistrée, la plupart des dialogues entre les soldats dans le camp ne sont pas vérifiables. Outre les scènes de fiction, qui reposent partiellement sur des enregistrements authentiques, le film est enrichi d'interviews de responsables politiques, parmi lesquels : l'ancien ministre de la Défense Franz Josef Jung ; le parlementaire et président de la commission d'enquête Omid Nouripour ; le général allemand Egon Ramms, ancien commandant des forces interarmées de l'OTAN de Brunssum ; Abdul Malek, le conducteur du camion qui a survécu à l'attaque ; enfin le docteur Markus Kaim, expert du Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP), l'institut allemand pour les affaires internationales et de sécurité.

Le film évite les effets visuels prononcés. La couleur froide bleu-vert utilisée pour les scènes se déroulant dans la salle d'audition de la commission d'enquête crée une atmosphère aseptisée et pesante. Le colonel Klein est représenté comme un commandant sérieux, prudent et consciencieux. Les membres de la commission d'enquête montrent une certaine distance professionnelle à l'égard du colonel, lui posant sans ambages des questions audacieuses. D'autres protagonistes, comme le sergent Westphal, en contact avec une source anonyme, reste à l'arrière-plan. Le film propose plusieurs récits de légitimation que l'on peut identifier à l'aide des catégories de van Leeuwen.

### *L'analyse du récit*

**La légitimation par le biais de la rationalisation : le récit d'une menace imminente.** Le récit ayant le plus contribué à légitimer l'ordre donné par le colonel Klein est le discours rationnel que l'officier allemand lui-même a tenu lors de son audition, repris d'ailleurs par Franz Josef Jung, alors ministre de la Défense. Dans le film, Klein déclare que la Bundeswehr a appris que les talibans prépa-



raient une attaque contre la base militaire allemande avec des « bombes roulantes » comme ils l'ont fait deux semaines plus tôt au sud de l'Afghanistan. Pour représenter visuellement l'attaque, le film utilise des images d'archives, clairement identifiées comme telles par le téléspectateur. Klein explique à la commission d'enquête qu'un véhicule d'une société de blanchisserie transportant des uniformes allemands et afghans a été dérobé quelques jours avant le 4 septembre, ce qui a éveillé ses soupçons. Il a alors pensé que les uniformes pourraient fournir une couverture idéale lors d'une attaque. Klein déclare que c'est la raison pour laquelle il a donné l'ordre de localiser le convoi de camions-citernes.

Plus tard, un membre de la commission demande au colonel allemand pourquoi il avait initialement déclaré un accrochage (*troops in contact*) pour finalement placer la situation dans la catégorie de menace imminente. Klein déclare que les insurgés avaient commencé à charger le carburant sur des pickups. Il a donc pensé qu'ils préparaient une attaque, ce pour quoi il a ordonné la frappe aérienne. Le film reconstitue en détail cette séquence ainsi que le processus de décision. L'un de ses conseillers justifie la démarche du colonel en soulignant que « c'est normal ; tout le monde fait comme ça ». Le film délivre ici un discours de rationalisation et légitime l'ordre du colonel Klein en avançant l'argument selon lequel personne ne remettrait en question la légitimité d'une frappe en prévention d'une attaque.

**La délégitimation par l'évaluation morale : le récit d'un renseignement frauduleux.** En invoquant la crainte d'une attaque par les talibans, le ministre F. J. Jung et le colonel Klein peuvent certes convaincre, mais le film confronte ce discours à la position des membres de la commission d'enquête. Ces derniers veulent savoir comment et pourquoi l'officier était certain qu'aucun civil ne se trouvait à proximité du camion. Le colonel répond que l'un de ses conseillers en a été informé par une source locale. Selon l'informateur afghan, seuls des talibans, dont au moins quatre chefs rebelles connus, se trouvaient sur la rive. Il n'avait aucune raison de remettre en question la véracité du renseignement, car cette source locale avait prouvé sa fiabilité par le passé. À la question de savoir s'il avait vérifié l'information en la croisant avec d'autres sources, le colonel répond par la négative. À défaut d'autres sources, il était contraint de prendre une décision sur la seule base des vues aériennes et du renseignement de l'informateur. Bien que le ministre F. J. Jung confirme que l'informateur était extrêmement fiable, le président de la commission, Nouripour, déclare dans une interview que la plupart des renseignements fournis par cette source se sont révélés faux. Le général Ramms remet en question la fiabilité de la source en général et avance que la Bundeswehr a été trompée par les forces locales. D'après lui, ces dernières ont tenté d'utiliser la Bundeswehr pour se débarrasser des insurgés. Pour conclure, Nouripour déclare que s'en remettre à des renseignements insuffisants et se fier à cet informateur sont de graves erreurs qui ont conduit le commandant à prendre la mauvaise décision. Le film fournit un

récit délégitimant l'ordre du colonel Klein : il met en avant la naïveté de l'officier, arguant qu'il s'est fié à des informations trop minces, qui plus est probablement mensongères. Ordonner une frappe aérienne dévastatrice en se basant sur le renseignement fourni est illégitime, car le risque de tuer des civils dans le voisinage n'est pas mesurable.

**La légitimation par l'autorité : le récit de l'intégrité du colonel Klein.** Si le film repose en grande partie sur un discours qui, au vu des circonstances de l'événement, remet en question la légitimité de la décision, il tisse également une solide argumentation à la faveur de l'intégrité de l'officier allemand. Klein est décrit comme un militaire sérieux, prudent et loyal qui, au terme d'une évaluation rigoureuse de la situation, a pris une décision aux conséquences dramatiques, comme le suggère le titre du film. Le film ne brosse pas le portrait d'un guerrier impulsif en quête de vengeance ou de vaine gloire. Son grade de colonel de la Bundeswehr confère la légitimité de sa décision, bien que d'un point de vue moral, les conséquences soient blâmables. Le film laisse entendre que la situation en Afghanistan prend une tournure de guerre, que les soldats allemands sont la cible d'attaques plus fréquentes et que les insurgés sur la rive chargent sur des pickups les citernes de carburant dérobées : l'ordre du colonel semble finalement légitime.

### *L'accueil du film*

L'audience du film était limitée, probablement en raison des changements de programmation par la chaîne de télévision. Finalement diffusé en septembre 2011, le film n'a été regardé que par 680 000 téléspectateurs, selon le site web *Medienkorrespondenz*. Dans une critique du film publiée par le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Stephan Löwenstein loue la perspective multidimensionnelle du film, réfutant la notion de crime de guerre mise en avant dans un article du *Der spiegel*<sup>60</sup>. En effet, le magazine mettait la démarche du colonel Klein et les atrocités commises par la Wehrmacht dans le même sac. Jugé comme instrument de propagande de guerre, le film s'attira les foudres des activistes pacifistes.

## La représentation de la frappe aérienne de Kunduz dans les drames documentaires — Le récit de (dé)légitimation : le film de l'ARD

Le second film analysé, *Eine mörderische Entscheidung* (*Une décision meurtrière*), diffusé en 2013 par la chaîne ARD a touché une audience bien plus large (quelque 2,6 millions de téléspectateurs). Bien que ce film relève également du drame documentaire, l'histoire couvre non seulement les événements du 4 septembre et l'audition du colonel Klein, mais raconte également l'arrivée de ce der-

nier au commandement du camp de Kunduz. Les catégories de van Leeuwen fournissent ici également une grille de lecture du récit de légitimation.

### ***La production du film***

Le film a été réalisé par Raymond Ley, cinéaste allemand reconnu pour ses productions documentaires. Il est servi par un certain nombre d'acteurs allemands notoires, tels que Matthias Brand dans le rôle du colonel Klein, et Axel Milberg dans celui du personnage fictif de Henry Diepholz, un représentant du service fédéral du renseignement. Contrairement à la production de la ZDF, accusée de partialité, la Bundeswehr a refusé d'apporter un quelconque appui à ce film. Comme nous l'avons dit plus haut, l'histoire commence avec l'arrivée du colonel Klein, tout juste nommé commandant du contingent allemand à Kunduz. La première demi-heure du film est consacrée à la présentation des circonstances de l'engagement de la Bundeswehr en Afghanistan. La trame principale du film dévoile une intrigue secondaire sur le destin de Sergej Motz, premier soldat allemand tué lors d'une fusillade avec les forces ennemies depuis la Seconde Guerre mondiale. Comme dans le premier film, la production de l'ARD était l'histoire principale à l'aide d'interviews de la famille de S. Motz, Wolfgang Schneiderhahn (inspecteur général), Nouripour, Rainer Arnold (membre du parlement et de la commission d'enquête), Ernst-Reinhard Beck (président du parti CDU et membre de la commission d'enquête) ainsi que de nombreux témoins ou proches des victimes. Des extraits de programmes d'actualités, notamment l'émission *Tagesschau*, et d'interviews du colonel Klein accordées à différents médias viennent se mêler au cœur de l'intrigue. Contrairement à la production de la ZDF, qui fait l'impasse sur les images fortes et puissantes, le film de l'ARD recourt aux images-chocs authentiques de villageois brûlés. Les plans saisissants montrent l'impact des missiles et les victimes en proie aux flammes. Cette visualisation a également des incidences sur le discours de légitimation.

### ***L'analyse du récit***

**La légitimation par la rationalisation : le discours d'une violence croissante.** Comme le suggère le film de la ZDF, la production de l'ARD reproduit le discours d'une escalade de violence contre les soldats allemands en Afghanistan au début de l'année 2009. Les 30 premières minutes du film sont consacrées à la prise de fonction du colonel Klein au commandement de la base de Kunduz. Des images d'archives, comme des rapports de correspondants sur les attaques perpétrées contre les soldats allemands et une interview du « vrai » colonel Klein exposant la gravité de la situation en Afghanistan, égrenées pendant tout le film, entrecoupent les images de tournage, contribuant ainsi à asseoir le récit d'une violence

répétée contre les allemands. La séquence la plus importante est celle du premier rapport du colonel Klein sur la situation à Kunduz, peu de temps après avoir été informé qu'Abdul Rahman projetait une attaque contre les troupes allemandes, menaçant d'utiliser tous les moyens à sa disposition. Dans une vidéo, Rahman informe les médias de la République fédérale de sa détermination à en finir avec les allemands. C'est donc la preuve que ses menaces doivent être prises au sérieux. Plus tard, le film évoque l'histoire personnelle de Sergej Motz. Le discours d'une violence accrue dont les allemands sont la cible appuie la décision du colonel Klein et renforce la présomption de sa bonne foi : sa seule intention, assure-t-il, était de protéger ses soldats d'une éventuelle attaque mortelle contre le camp de Kunduz. Une démarche qui relève de la légitimation rationnelle.

**La légitimation par l'évaluation morale : le récit de l'inhumanité de l'ennemi.** Autre récit étroitement lié à ce discours, une intrigue secondaire narre le recrutement d'un jeune afghan entraîné en vue de commettre un attentat suicide à la voiture piégée contre un convoi militaire. Le film présente le garçon et son père, désespéré, implorant les talibans de relâcher son fils. Le père est finalement passé à tabac et le jeune se fait exploser avec son véhicule. Ce récit permet de fixer l'image d'un ennemi inhumain, qui transforme les enfants en bombes humaines. La scène a pour effet de brouiller la distinction entre les civils et les combattants, pourtant clairement établie par le droit international. Si même les enfants, considérés comme innocents par nature, sont transformés en terroristes, alors qui répond à la définition de civil ?

**La légitimation par l'autorité : le récit de la pression de Berlin.** Le film suggère la forte pression exercée sur le colonel Klein, enjoint à se démarquer par une plus grande efficacité. Une des scènes montre l'inspecteur général de la Bundeswehr, Wolfgang Schneiderhahn, en visite au camp de Kunduz, ridiculisant l'officier pour servir dans un camp surnommé « le spa de Kunduz » (Bad Kunduz). « Fini la belle vie », lance l'inspecteur Schneiderhahn au colonel, « Berlin veut des résultats ». Les règles d'intervention de la Bundeswehr prennent alors une nouvelle dimension, dictée par les derniers événements et la montée de violence contre les soldats allemands. Le colonel Klein expose à ses soldats la nouvelle stratégie, en précisant qu'au besoin ils font feu et ne visent pas que les jambes. Klein est dépeint comme un bouc-émissaire, pressé par le gouvernement fédéral d'obtenir des résultats convaincants. Pour Klein, la situation sur le banc de sable peut sembler une bonne occasion : deux camions-citernes détournés susceptibles de servir de bombes roulantes, des insurgés et des chefs talibans autour du convoi, et l'hypothèse de l'absence de civils sur les lieux, puisque les faits se déroulent en pleine nuit et à distance des villages les plus proches, un point confirmé par l'informateur. Mais, quand les conséquences malheureuses se font jour, l'officier doit payer le prix des aspirations du gouvernement, qui le sommait d'obtenir des résultats concrets.

**La légitimation par l'autorité : le récit d'une information frauduleuse.** Une autre intrigue secondaire vient enrichir le cœur du récit. Il s'agit de l'histoire de l'informateur anonyme. Le téléspectateur le découvre dans une scène montrant un convoi allemand avançant dans une rue. Caché à proximité, équipé de deux téléphones portables, l'informateur observe la scène. Tout en surveillant le convoi, il manipule un téléphone, quand soudain le convoi s'arrête. Le téléspectateur comprend qu'il a signalé la présence d'un dispositif explosif caché aux abords de la rue. Plus tard, on apprend que l'informateur anonyme est entré en contact avec Mohammed Omar, gouverneur de la province de Kunduz. Le film montre également les rapports du colonel Klein avec Omar, auquel il a rendu visite à son domicile. Bien qu'Omar se dise satisfait de la présence des troupes allemandes en Afghanistan, il pousse Klein à durcir la traque des terroristes opérée jusqu'alors par ses prédécesseurs. Après la mort de son frère dans une attaque des talibans dans la province de Kunduz, Omar change d'attitude envers le colonel : pour le gouverneur, la faiblesse de l'armée allemande est responsable du décès de son frère. Plus tard, le film montre qu'après avoir informé la Bundeswehr de la situation sur le banc de sable, l'informateur reste en contact avec Omar. Ce récit suggère que le colonel Klein a été dupé par Omar, qui ordonne à l'informateur de mentir sur la situation sur la rive, en cachant notamment la présence de civils et d'enfants. « Il n'y a aucun innocent » dit la source à l'interprète afghan de la Bundeswehr. Si ce discours ne légitime pas en soi la frappe aérienne, il fait appel au processus de légitimation par l'autorité : le colonel Klein appuie sa décision sur un renseignement donné par une source dont la fiabilité n'est pas contestée, supposée se trouver près de la scène, donc parfaitement au fait de la situation. Klein n'est donc pas coupable de s'être fié à une source de confiance.

**La légitimation par l'évaluation morale : le récit d'un « humaniste ».** Si Klein avait eu connaissance de la présence de villageois à proximité des camions-citernes, il aurait probablement mis fin à l'opération, comme il l'a fait quelques heures plus tôt dans d'autres circonstances. Klein avait été informé qu'un camion de la Bundeswehr avait été dérobé et on lui avait demandé s'il fallait le détruire. Le colonel avait demandé si cela mettrait en danger des civils ou non, un point qui s'est avéré impossible à déterminer. Le colonel avait alors refusé de lancer l'attaque. Du début à la fin, le film développe la personnalité de l'officier, en insistant sur son humanité. Dès les premières scènes, quand le colonel Klein est présenté au commandement du camp de Kunduz, des chuchotements sur le goût du colonel pour la musique classique et l'opéra se font entendre parmi les hommes présents. Plus tard, le téléspectateur découvre Klein à son bureau, battant la mesure tel un chef d'orchestre sur un morceau de musique tout en regardant par la fenêtre. Son humanité fait également surface quand il échange quelques mots avec le pasteur du camp sur la culpabilité et le pardon. Comme dans la production de la ZDF, le

colonel est dépeint ici comme un homme loyal. Ce récit ne légitime pas l'ordre de l'officier en suggérant que sa décision était la bonne, mais il fait appel au concept d'évaluation morale de van Leeuwen. Le film ne brosse pas le portrait d'un meurtrier agissant de sang-froid, mais d'un commandant dévoué, sensible, loyal et humain, animé d'intentions louables.

**La délégitimation par l'« évaluation morale » : le récit des « victimes civiles ».** Dans la première séquence du film, un garçon gravement blessé, sur son lit d'hôpital, la tête bandée, le visage brûlé, explique à la caméra et aux gens qui l'entourent qu'il devait récupérer du carburant et qu'à l'impact du missile, il se tenait tout près des citernes. Un air traditionnel s'élève solennellement, accompagnant les images apocalyptiques du brasier et de villageois titubant, en proie aux flammes. À travers les interviews des proches des victimes ou des témoins du drame, le récit des pertes civiles revient tout au long du film. Le film montre des villageois pleurant leurs morts, des enfants, des frères ou des neveux le plus souvent. Exprimant leur désespoir et leur impuissance, les familles expliquent qu'elles essaient malgré tout de surmonter le chagrin. Emplis d'amertume, certains implorent une revanche tandis que d'autres espèrent au moins obtenir une compensation pour la disparition de leurs êtres chers. À la fin du film, le spectateur assiste à une autre scène saisissante : allongé sur son lit d'hôpital, un homme presque intégralement recouvert de bandages peine à effectuer le moindre mouvement. Le film semble implicitement demander si la destruction des camions-citernes et l'extermination d'une poignée de rebelles méritaient un tel coût humain. Ce récit utilise clairement le jugement moral pour délégitimer efficacement l'ordre donné par le colonel Klein, au regard des conséquences dramatiques qui s'ensuivirent.

**La délégitimation par l'autorité : le récit du commandant pusillanime.** D'aucuns peuvent réfuter cette délégitimation morale, arguant que le colonel Klein ne pouvait prévoir que sa décision entraînerait des pertes civiles. Mais le film délivre un autre récit délégitimant l'attaque, en développant une facette déjà évoquée de la personnalité du colonel Klein. Certes, ce dernier est dépeint en commandant sensible et loyal, mais son entourage perçoit également les défauts de ses qualités, à savoir sa naïveté et sa faiblesse. À plusieurs reprises, le film fait allusion à la « défaillance d'autorité » dont a fait preuve le colonel Klein : au retour de la dépouille mortelle du soldat Motz, les images montrent un colonel Klein qui néglige de présenter ses condoléances aux camarades qui ont survécu à l'attaque. Les scènes tournées dans le bunker de la Task Force 47 reflètent parfaitement le manque d'autorité du commandant. Il apparaît entouré de ses conseillers, des militaires de haut rang, mais les images montrent des hommes en quête de revanche, le traitant par derrière de « bonne âme ». En montrant le colonel Klein assailli de doutes et pris dans un dilemme, le film donne à croire que ses conseillers ont saisi l'occasion, le pressant de prendre une décision. Or les pilotes des bombar-

diers font remarquer qu'une frappe aérienne constituerait une infraction aux règles de l'engagement. Il est alors conseillé au colonel Klein de requalifier la situation de « troupe au contact » en « menace imminente » pour pouvoir ordonner la frappe, bien qu'il en fût autrement de toute évidence.

Le plus frappant dans cet incident est que cette situation critique semble échapper au colonel Klein, pourtant commandant de la force de défense fédérale. La séquence filmée le montre comme un commandant « faible », se laissant facilement influencer, incapable d'endosser les responsabilités propres à son rang, donc incompetent.

**La délégitimation par l'évaluation morale : le récit de la vengeance.** Le récit d'un commandant pusillanime fait écho à un autre discours délégitimant l'ordre du colonel Klein, solidement ancré dans le film et exprimé de vive voix par un journaliste lors d'une interview. Le chef d'état-major de la Bundeswehr, Wolfgang Schneiderhahn, explique que la montée de violence à l'encontre du contingent allemand a éveillé un sentiment de frustration chez les soldats. L'intrigue secondaire la plus importante est liée au décès de Sergej Motz. Les réalisateurs du film font référence au destin du soldat allemand à deux niveaux différents. Dans un premier temps, le film le montre avec ses camarades d'escadron s'affairant dans le camp, se serrant les coudes, plaisantant jusqu'au moment de partir pour une patrouille de routine qui tourne à l'embuscade mortelle. Motz est touché lors d'échanges de tirs, puis le spectateur le voit mourir dans les bras de ses camarades. Dans un second temps, les cinéastes interviewent les parents du soldat. La mère de Motz apparaît comme une femme chaleureuse et affectueuse, emplie de tristesse par la perte de son fils. Le père est présenté comme un vétéran, ayant servi en Afghanistan sous les drapeaux russes. Le film met en scène un échange entre le père, se recueillant sur la tombe de son fils, et l'inspecteur général W. Schneiderhahn. Ce dernier, cherchant ses mots, tente de lui expliquer pourquoi son fils est mort. La séquence enchaîne sur des images extraites d'un journal télévisé sur l'attaque contre les soldats allemands, renforçant ainsi le discours de l'épidémie de violence.

Dans les derniers instants critiques précédant le lancement de la frappe aérienne, le téléspectateur découvre Diepholz, un proche conseiller du colonel issu des services secrets, personnage inventé pour le film. Diepholz apparaît sous des abords « diaboliques », rappelant Méphisto dans le *Faust* de Goethe. Il incite perfidement le colonel, perclus de doutes et d'hésitation, à prendre la décision ultime, en lui susurrant à l'oreille : « évidemment, je ne peux pas prendre la décision à ta place ». Les suggestions de Diepholz trouvent chez les autres militaires un écho implicite. Si on rattache le processus de décision au discours de la flambée de violence et du manque d'autorité du colonel Klein, on peut facilement imaginer que, face à la situation sur la rive du Kunduz, le commandant tenait là sa re-

vanche et allait pouvoir sauver l'honneur de l'armée allemande terni lors des attaques insidieuses de l'opposition armée dont Sergej Motz a été la victime. Le film suggère donc que la quête de « vengeance » des conseillers a largement motivé la décision du colonel Klein. En homme d'honneur, ce dernier est soit trop naïf pour le voir, soit trop faible pour s'y opposer. Toutefois, d'un point de vue moral, la vengeance ne saurait ni justifier ni légitimer l'ordre du commandant. Une décision qui s'est avérée « meurtrière » comme l'indique le titre du film.

### *L'accueil du film*

Contrairement à la production de la ZDF, qui a rencontré une audience décevante et a été pour ainsi dire ignorée par la presse, le film de l'ARD fut regardé par plus de 2 millions de personnes le jour de sa diffusion. Quoique médiocre en terme de parts de marché, ce chiffre indique qu'il a touché un public plus large. Le film s'est vu décerner le prix Grimme en 2013, une distinction qui déclencha une controverse dans la presse allemande. Les critiques étaient divisées, notamment sur le portrait de Georg Klein. Pour le quotidien *Die Welt*, Klein est dépeint comme un couard, que même la vue de l'abattage d'un poulet dégoûte<sup>31</sup>. La critique fait allusion à une scène dans laquelle le colonel Klein se fait conduire dans la ville de Kunduz. Passant devant l'étal d'un marché, il aperçoit un boucher abattant une volaille, ce qui déclenche chez lui un rictus de répulsion. Cette séquence dure moins de deux secondes, et on ne distingue pas bien ce qui se passe, mais la scène laisse entendre que le colonel est aisément décontenancé. Le réalisateur Raymond Ley, dans une autocritique, souligne qu'il a peut-être manqué de distance avec le personnage de Klein, reconnaissant qu'il a même commencé à l'apprécier. Dans sa critique parue dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Stephan Löwenstein conclut que ce discours ouvre la voie à une interprétation erronée<sup>32</sup>. Le journaliste explique que si la décision du colonel s'est révélée être la mauvaise, elle n'en était pas pour autant meurtrière, comme le titre du film laisse à penser.

Le film a également fait l'objet de commentaires sur internet. Certains y font part de leur empathie envers Klein et sa démarche. Ils déplorent la lâcheté d'une partie du public allemand fustigeant l'officier au lieu de louer son courage, puisqu'il a finalement protégé ses hommes. D'autres réfutent cette position et qualifient le colonel Klein et la Bundeswehr de criminels. Ailleurs, notamment dans les blogs de soldats, c'est le manque de rigueur du film qui est désapprouvé dans la restitution de certains détails, par exemple les véhicules, les uniformes, les blasons, les rangs et les pratiques, comme les procédures de rapport et la terminologie technique. Mais ces critiques placent le film en lui-même, la représentation de l'ordre donné et sa légitimité au second plan.



## Conclusion

Cet article a montré dans quelle mesure les drames documentaires représentent un précieux matériel de recherche dans l'étude des relations internationales. En appliquant la grille de lecture de Theo van Leeuwen, dont les catégories permettent d'identifier divers arguments de légitimation et de délégitimation, l'analyse des deux productions télévisées a mis en lumière des discours divergents. Le film de la ZDF, *An einem Tag in Kunduz*, tend à légitimer l'ordre de frappe aérienne, par référence à une menace imminente, et valide l'intégrité du commandant, le dépeignant comme un homme d'honneur et loyal qui, certes, n'a peut être pas bien évalué la situation, mais ne peut pas pour autant être considéré comme un criminel. À l'opposé, le film de l'ARD, *Eine mörderische Entscheidung*, qui capté un public plus large, délivre un discours fort qui délégitime l'ordre, en retenant des arguments tels que la quête de vengeance. Représenté comme un commandant pusillanime, le colonel Klein semble avoir été d'une part dupé par le gouverneur de la province de Kunduz, d'autre part influencé par ses conseillers militaires. Les deux films narrent un seul et même événement en s'appuyant sur des documents similaires, tels que les protocoles de l'enquête parlementaire. Mais l'intrigue est mise en scène de façon bien différente, une divergence que l'on observe aussi bien au niveau du style, de l'esthétique, des effets, de la reconstitution des faits et de la construction du discours de légitimité. Si la production de la ZDF colle au plus près des éléments connus et restitue une certaine réalité visuelle, les éléments fictifs ne sont utilisés que pour simuler la réalité à défaut de connaissances précises sur le déroulement des événements au poste de commandement ou sur la rive du fleuve. Le film de la ZDF tient donc davantage du documentaire que la production de l'ARD, qui a recours à des passages entiers de fiction.

On pourrait avancer que les deux films ne sont *que* des films, et qu'à ce titre ils sont le produit de l'imagination des scénaristes, des réalisateurs et des acteurs. Or, la réalité constitue l'épine dorsale des deux productions, ce qui permet aisément de réfuter ce type d'argument. Comme l'analyse l'a montré, à travers le récit de légitimation et de délégitimation, ces films élargissent le discours et se posent donc comme des articulations discursives qu'on ne saurait ignorer. En portant à l'écran et aux yeux du peuple allemand des images apocalyptiques de l'impact du missile et des conséquences dramatiques de l'ordre donné par le colonel Klein, les deux films mettent à mal le concept de « pouvoir civil » qui sous-tendait l'intervention de l'Allemagne en Afghanistan. Bien plus, ils introduisent un nouveau discours, celui d'une République fédérale d'Allemagne engagée dans une « vraie guerre », la première de son histoire.

## Notes

1. BAUMANN, Rainer et HELLMANN, Gunther, « Germany and the Use of Military Force: 'Total War,' the 'Culture of Restraint' and the Quest for Normality », *German Politics* 10, no. 1, 2001, pp. 61–82 ; et HELLMANN, Gunther, « Goodbye Bismarck? The Foreign Policy of Contemporary Germany », *Mershon International Studies Review* 40, no 1, avril 1996, pp. 1–39.
2. HARNISCH, Sebastian et MAULL, Hanns, dir., *Germany as a Civilian Power? The Foreign Policy of the Berlin Republic*, Manchester, UK : Manchester University Press, 2001 ; MAULL, Hanns, « Germany and Japan: The New Civilian Powers », *Foreign Affairs* 69, no 5, 1990, pp. 91–106 ; et GEIS, Anna, « Burdens of the Past, Shadows of the Future: The Use of Military Force as a Challenge for the German 'Civilian Power' », in *The Militant Face of Democracy: Liberal Forces for Good*, Anna Geis, Harald Müller, et Niklas Schörnig, éd., Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2013, pp. 231–69.
3. HARNISCH, Sebastian, « Change and Continuity in Post-unification German Foreign Policy », *German Politics* 10, no 1, 2001, pp. 35–60 ; WALTZ, Kenneth N., « The Emerging Structure of International Politics », *International Security* 18, no 2, 1993, pp. 44–79 ; et LAYNE, Christopher, « The Unipolar Illusion: Why New Great Powers Will Rise », *International Security* 17, no 4, 1993, pp. 5–51.
4. HYDE-PRICE, Adrian, « Germany and the Kosovo War: Still a Civilian Power? », *German Politics* 10, no 1, 2001, pp. 19–34.
5. NOETZEL, Timo, « Germany's Small War in Afghanistan: Military Learning amid Politico-Strategic Inertia », *Contemporary Security Policy* 31, no 3, 2010, pp. 486–508 ; et NOETZEL, Timo, et SCHREER, Benjamin, « Counter-What? Germany and Counter-Insurgency in Afghanistan », *RUSI Journal* 153, no 1, 2008, pp. 42–46.
6. NOETZEL, Timo, « The German Politics of War: Kunduz and the War in Afghanistan », *International Affairs* 87, no 2, mars 2011, pp. 397–417.
7. NOETZEL, « German Politics of War » ; GOETZ, John, VON HAMMERSTEIN, Konstantin, et STARK, Holger, « NATO's Secret Findings: Kunduz Affair Report Puts German Defense Minister under Pressure », *Der Spiegel*, 19 janvier 2010, [www.spiegel.de/international/germany/nato-s-secret-findings-kunduz-affair-report-puts-german-defense-minister-under-pressure-a-672468-2.html](http://www.spiegel.de/international/germany/nato-s-secret-findings-kunduz-affair-report-puts-german-defense-minister-under-pressure-a-672468-2.html).
8. MARGALIT, Alon, « The Duty to Investigate Civilian Casualties during Armed Conflict and Its Implementation in Practice », in *Yearbook of International Humanitarian Law Volume 15, 2012*, GILL, T. D., dir., et al., La Haye : T. M. C. Asser Press, 2014 ; et BANNING, Tim, « The 'Kundus Incident' of 4 September 2009: Was the Aerial Attack Ordered by German Colonel Klein Lawful under International Humanitarian Law? », *Bonn Research Papers on Public International Law* 1, 2014.
9. WEBER, Cynthia, « Popular Visual Language as Global Communication: The Remediation of United Airlines Flight 93 », *Review of International Studies* 34, supplément T1, janvier 2008, pp. 137–53.
10. WELDES, Jutta, « Going Cultural: Star Trek, State Action, and Popular Culture », *Millennium—Journal of International Studies* 28, no 1, 1999, pp. 117–34 ; SHIM, David, *Visual Politics and North Korea: Seeing Is Believing*, Abingdon, Oxon, Routledge, 2013 ; VUORI, Juha A., « A Timely Prophet? The Doomsday Clock as a Visualization of Securitization Moves with a Global Referent Object », *Security Dialogue* 41, no 3, 2010, pp. 255–77 ; SCHLAG, Gabi, « Imaging Security: A Visual Methodology for Security Studies », in *Transformations of Security Studies: Dialogues, Diversity and Discipline*, éd. G. Schlag, J. Junk, et C. Daase, Abingdon, Oxon : Routledge, 2016 ; HANSEN, Lene, « Theorizing the Image for Security Studies: Visual Securitization and the Muhammad Cartoon Crisis », *European Journal of International Relations* 17, no 1, 2011, pp. 51–74 ; CALLAHAN, William A., « The Visual Turn in IR: Documentary Filmmaking as a Critical Method », *Millennium—Journal of International Studies* 43, no 3, 2015, pp. 891–910 ; et HECK, Axel, et SCHLAG, Gabi, « Securitizing Images: The Female Body and the War in Afghanistan », *European Journal of International Relations* 19, no 4, 2013, pp. 891–913.
11. DODDS, Klaus, « Screening Geopolitics: James Bond and the Early Cold War Films (1962–1967) », *Geopolitics* 10, no 2, 2005, pp. 266–89 ; NEXON, Daniel H. et NEUMANN, Iver B., *Harry Potter and International Relations*, Lanham, MD : Rowman & Littlefield, 2006 ; et DREZNER, Daniel W., *Theories of International Politics and Zombies*, éd. rajéunie, Princeton, NJ : Princeton University Press, 2014.
12. VAN MUNSTER, Rens, et SYLVEST, Casper, dir., *Documenting World Politics: A Critical Companion to IR and Non-Fiction Film*, Londres : Routledge, 2015 ; VAN MUNSTER, Rens, et SYLVEST, Casper, « Documenting International Relations: Documentary Film and the Creative Arrangement of Perceptibility », *International Studies Perspectives* 16, no 3, 2015, pp. 229–45 ; et SENN, Martin « The Art of Constructing (In)Security: Probing Rhetorical Strategies of Securitization », *Journal of International Relations and Development*, mars 2016, [www.researchgate.net/publication/280930915\\_The\\_Art\\_of\\_Constructing\\_InSecurity\\_Probing\\_Rhetorical\\_Strategies\\_of\\_Securitization](http://www.researchgate.net/publication/280930915_The_Art_of_Constructing_InSecurity_Probing_Rhetorical_Strategies_of_Securitization).
13. BEATTIE, Keith R., *Documentary Screens: Non-Fiction Film and Television*, Houndmills, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2004.
14. CAUGHIE, John, « Progressive Television and Documentary Drama », *Screen* 21, no 3, 1980, p. 26.
15. HOFFER, Tom W., et NELSON, Richard A., « Docudrama on American Television », *Journal of the University Film Association* 30, no 2, 1978, p. 97 ; et PAGET, Derek, *No Other Way to Tell It: Dramadoc/Docudrama on Television*, Manchester, UK : Manchester University Press, 1998.
16. LUHMANN, Niklas, *The Reality of the Mass Media*, Stanford, CA : Stanford University Press, 2000, p.1.

17. BRANIGAN, Edward, *Narrative Comprehension and Film*, New York : Routledge, 1992, p. 74.
18. ABBOTT, H. Porter, *The Cambridge Introduction to Narrative*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2002.
19. SINGH, Greg, *Film after Jung: Post-Jungian Approaches to Film Theory*, Florence, KY : Taylor and Francis, 2014, p. 74.
20. BORDWELL, David, *Poetics of Cinema*, New York: Routledge, 2008, p. 3.
21. van Leeuwen a développé une théorie plus complète de la légitimation. Or, dans le cadre de cet article, seules trois catégories sur les quatre qu'il a identifiées au total s'appliquent. La quatrième catégorie, celle de la construction d'un mythe, n'était pas pertinente pour l'analyse du présent article.
22. VAN LEEUWEN, Theo, « Legitimation in Discourse and Communication », *Discourse & Communication* 1, no 1, 2007, p. 94.
23. *Id.* ; BRANIGAN, *Narrative Comprehension and Film* ; et HERMAN, David, *The Cambridge Companion to Narrative*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2007.
24. VAN LEEUWEN, Theo, « Legitimation in Discourse and Communication », p. 95.
25. *Id.*, p. 96.
26. *Id.*, p. 97.
27. *Id.*
28. *Id.*, p. 101.
29. *Id.*, p. 103.
30. LOWENSTEIN, Stephen, « Der Oberst und seine Order », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 7 septembre 2011 ; et « Ein deutsches Verbrechen », *Der Spiegel*, 1<sup>er</sup> février 2010.
31. MÖLLER, Barbara, « Wenn's die Situation erfordert, dann schießen Sie! », *Die Welt*, 30 août 2013.
32. LOWENSTEIN, Stephen, « Die Entscheidung war falsch, nicht mörderisch », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 30 août 2013.

Visitez notre site web

[http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj\\_f/Index\\_F.asp](http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp)